

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024

Début : 19h30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30

Fin : 21h02

Secrétaire de séance : Florence Berry

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller		X	

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 Juillet 2024

#### **I. DELIBERATIONS**

1. Projet de fusion entre le SIAEPA de la Région de Castets en Dorthe et le SIVOM du Sauternais pour constituer le SIVOM de la région de Castets, du Langonnais et du Sauternais.
2. Révision des loyers communaux au 01/11/2024
3. Répartition des subventions aux associations
4. Redevance d'occupation du domaine public de distribution d'électricité
5. Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France
6. Adressage : choix du fournisseur pour l'acquisition des plaques de rues et numéros d'habitations

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Informations

### **Point à supprimer à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de retirer un point à l'ordre du jour de la présente réunion :

– Révision des loyers communaux au 01/11/2024.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que sur les deux loyers à réviser, il y a d'une part, la locataire du 21 Bourg Sud qui nous a fait parvenir son préavis de départ du logement au 1<sup>er</sup> septembre et d'autre part, un avenant modifiant la date de révision du loyer situé 11, Bruhaut va être proposé à notre locataire afin d'harmoniser la date de révision de l'ensemble des loyers communaux au 1<sup>er</sup> septembre,

***VOTE : Pour 07 Contre 00 Abstention 00***

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 Juillet 2024**

***VOTE : Pour 06 Contre 00 Abstention 01***

19H35 – Arrivée d'Antoine Roque

#### **I. DELIBERATIONS**

##### **1. *Projet de fusion entre le SIAEPA de la Région de Castets en Dorthe et le SIVOM du Sauternais pour constituer le SIVOM de la région de Castets, du Langonnais et du Sauternais.***

19H40 – Arrivée de Bernard Tannous

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIAEPA de la région de Castets en Dorthe et le SIVOM du Sauternais sont des syndicats mitoyens qui exercent des compétences similaires.

Ils se sont rencontrés depuis plusieurs mois afin d'unir leurs forces et de fournir un service public amélioré.

Par délibérations des 22 mars et 8 avril 2024, les comités syndicaux du SIVOM du Sauternais et du SIAEPA de la Région de Castets-en-Dorthe se sont prononcés en faveur de la fusion de leurs établissements.

Par un arrêté en date du 9/07/2024, le préfet de la Gironde a fixé le périmètre du futur syndicat intercommunal, conformément à l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel sera composé des 17 communes suivantes :

- Auros, Bieujac, Bommès, Brannens, Brouqueyran, Castets et Castillon (pour la partie de son territoire correspondant au périmètre de la commune déléguée de Castets en Dorthe), Coimères, Fargues, Langon, Léogéats, Mazères, Noaillan, Roaillan, Saint-Loubert, Saint-Pardon-de-Conques, Saint-Pierre-de-Mons et Sauternes.

En application de l'article L.5212-27 du CGCT, les comités syndicaux des deux syndicats et les 17 conseils municipaux des communes membres de ces syndicats disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de cet arrêté, pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les

statuts.

Les conseils syndicaux sont consultés pour avis. Le silence gardé au-delà de ce délai vaudra avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article précité, l'accord sur la fusion doit être exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres des syndicats représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de cette population. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Monsieur le Maire précise que le siège de ce syndicat restera à Castets. Il y aura un accueil physique à Langon et des bureaux à Sauternes.

19h45 - Arrivée de Damien Rochet

Nathalie Carrasset demande si le prix de l'eau va être impacté (augmentation ?).

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui c'est le service de l'eau de Langon qui est le moins cher et que la loi prévoit un délai pour harmoniser les prix sur ce nouveau périmètre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable à cette fusion, qui renforcera l'efficacité de cette nouvelle structure, et offrira un nouveau cadre de coopération communale.

En conséquence, le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'article L5212-27 du CGCT

Considérant l'intérêt de la fusion envisagée

- **DONNE un avis favorable** à la fusion entre le SIAEPA de la Région de Castets en Dordogne et le SIVOM du Sauternais pour constituer le SIVOM de la région de Castets ; du Langonnais et du Sauternais.

**VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00**

## **2. Répartition des subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et verser une subvention aux associations communales.

Pour rappel, les crédits votés à l'article 65748 du BP 2024 sont de 8 200 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions ne seront versées qu'après étude des bilans financiers des associations.

Après délibération, le Conseil municipal,  
Monsieur le Maire entendu,

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Noms associations	BP 2023	CA 2023	Propositions 2024
Amis réunis	500,00	500,00	500,00
Société de chasse	150,00	150,00	150,00
Gym volontaire	150,00	150,00	150,00
ACPE	1 100,00	1 100,00	1 100,00
ELR	150,00	150,00	150,00
USEP	200,00	200,00	200,00

Noms associations	BP 2023	CA 2023	Propositions 2024
ADDAH	30,00	30,00	30,00
Comice Agricole	223,00		
COS	4 990,00	4 990,00	4 990,00
Vélo Club Langon	150,00	150,00	150,00
ADELFA (c'est une cotisation)	200,00	200,00	
Fédération Française pour le don de Sang Bénévole	150,00	150,00	150,00
Le Guidon Macarien (organisation course cycliste de la Cdc)	200,00	200,00	200,00
	<b>8 193,00</b>	<b>7 970,00</b>	<b>7 770,00</b>

- **DECIDE** que ces subventions ne seront versées qu'après étude des bilans financiers des associations.
- **DIT** que le montant total des subventions votées pour l'année 2024 s'élève à 7 770€

**VOTE : Pour 09 Contre 00 Abstention 01**

### 3. Redevance d'occupation du domaine public de distribution d'électricité

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de valorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul. Pour 2024, la redevance s'élève à 239€ (issue du calcul 153€\*1,5617).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public 2024 par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, soit 239 € (issu du calcul 153€ x 1,5617)
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00**

#### **4. Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial prise et rejet d'eau ouvrages hydrauliques proposée par Voies Navigables de France (V.N.F.).

Dans l'attente du transfert de cette compétence à une association syndicale autorisée (A.S.A.) en hydraulique agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et par décision de la directrice générale de VNF, la collectivité bénéficie à titre dérogatoire pour la seule année 2024 d'une tarification à la redevance hydraulique pour un usage agricole.

Le montant de la redevance annuelle 2024 s'élève à 901,94€.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'année 2024

**VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00**

#### **5. Adressage : choix du fournisseur pour l'acquisition des plaques de rues et numéros d'habitations**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour finaliser la procédure sur l'adressage, la commune doit faire l'acquisition de plaques de rues et de numéros pour les habitations.

Il rappelle également qu'au budget communal 2024, une ouverture de crédit a été prévue à hauteur de 47 000€ TTC soit 39 166,66 € HT et précise que la demande de subvention DETR a été refusée.

Le 28 Août, la commission adressage s'est réunie pour étudier les différents devis reçus. Sur la commune, il faut compter 626 numéros et 116 panneaux de rues et supports.

Stéphanie Jadot fait la présentation des différentes offres reçues. Elle précise qu'il y a un mois de délai (fabrication et livraison).

La commission adressage propose que les plaques soient en email avec la couleur fond laqué beige et texte bleu et de retenir l'entreprise la mieux disante soit :

- l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 17 861,33€ HT.

Monsieur le Maire précise que la pose sera effectuée par nos services techniques.

Valérie Boisselier pense que les panneaux risquent de ne pas être assez visible avec le fond beige.

Considérant la proposition de la Commission chargée d'examiner les offres en date du 28 Août 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE**

- **DE RETENIR** la proposition de la commission adressage sur le choix des plaques :
  - Plaques de rues et numéros d'habitations en email de couleur fond laqué beige et texte bleu
- **DE RETENIR** la proposition de la commission adressage sur le choix de l'entreprise :
  - Entreprise Signaux Girod pour un montant de 17 861,33€ HT

- **DE L'AUTORISER** à signer le devis avec l'entreprise retenue

**VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00**

Monsieur le Maire remercie Stéphanie Jadot et la commission adressage pour le travail mené sur ce dossier.

## II - QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence Berry :

- Un dossier d'aide sociale à l'hébergement
- Un dossier APA
- Un contact avec le CLIC pour la mise sous tutelle d'un administré et voir pour financer l'accompagnement de cette personne

Nicole Chanfreau :

- Rentrée scolaire :
  - 135 enfants
  - 11 nouveaux élèves en petite section et 19 nouveaux élèves au total
  - 3 agents en contrats d'un an.

Antoine Roque :

- Commission communication le 09/09 après la réunion sur le PCS

- Informations

- Du 19 Août au 25 Août – Cinq caravanes ont eu l'autorisation de s'installer au stade en attendant que l'aire de grand passage soit ouverte à partir du 26 Août et rejoindre un groupe plus important.
- Changement de locataire au 21 Bourg Sud à partir du 1<sup>er</sup> septembre.
- 13 Septembre : Soirée grillades (retour pour les inscriptions au plus tard le 6 septembre).
- Groupement de commande avec la Cdc concernant les contrôles obligatoires : à partir de 2025, nouveau contrat de vérification des installations électriques et contrôle des jeux extérieurs avec l'APAVE et vérification incendie (extincteurs – BAES) avec APS. Ces nouveaux contrats vont permettre de faire des économies. Rendez-vous le 5 septembre avec Hervé Thermique pour le contrat de vérification des hottes.
- SICTOM du Sud Gironde :
  - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
  - Distribution du bac jaune du 11 au 14/09 à l'atelier des services techniques.
- Assemblée Générale Gymnastique Volontaire de St Pey le vendredi 6 septembre à 18h30
- Décès de Mme Saillan : remerciements de la famille
- Marronnier sur la place : Demander à Romain Lamy de venir voir son état et éventuellement de l'abattre s'il présente un danger.

- Nathalie Carrasset demande de voir également les arbres au niveau de chez Labreze/Darnauzan (en allant vers le Gampe)
- Valérie Boisselier demande si la commune peut faire quelque chose concernant le pin de chez me Breda dont les branches dépassent sur le domaine public (+ aiguilles)
- Stéphanie Jadot demande où en est le projet d'extension du cimetière. Monsieur le Maire répond que ce projet est à prévoir pour 2025.
- La marche rose est prévue le 13 Octobre (9,5 kms de St Pierre de Mons jusqu'à Castets)

La séance est levée à 21h02

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux